

FORMULAIRE 5

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE D'INSCRIPTION À LA COTE

Nom de l'émetteur CNSX : Genius Properties Ltd
(l'« émetteur »).

Symbole : GNI

Cette déclaration trimestrielle d'inscription à la cote doit être affichée la journée même ou avant la journée à laquelle les états financiers intermédiaires non vérifiés sont déposés conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières* ou, si aucun état financier intermédiaire ne doit obligatoirement être déposé pour le trimestre, à l'intérieur des 60 jours suivant la fin du premier, deuxième ou troisième trimestre de l'exercice de l'émetteur. Cette déclaration ne peut pas remplacer l'obligation de l'émetteur de déclarer les renseignements importants séparément au moment où ceux-ci sont portés à la connaissance de la direction ou d'afficher les formulaires exigés par les politiques du CNSX. Si des renseignements importants deviennent connus et sont déclarés durant le trimestre précédent auquel s'appliquent cette déclaration, la direction devrait aussi les mentionner dans cette déclaration, ainsi que la date du communiqué de presse et la date d'affichage dans le site Web à CNSX.ca.

Instructions générales

- (a) Préparer la présente Déclaration trimestrielle d'inscription à la cote en se servant du format ci-dessous. La séquence des questions ne doit pas être modifiée, et aucune question ne devrait être omise ni laissée sans réponse. Les réponses aux éléments suivants devraient être rédigées dans une forme narrative. Faire une phrase complète lorsqu'une réponse est négative ou ne s'applique pas à l'émetteur. Le titre de chaque élément doit précéder la réponse.
- (b) Le terme « émetteur » comprend l'émetteur du CNSX et chacune de ses filiales.
- (c) Les termes utilisés et non définis dans le présent formulaire sont définis dans la Politique 1 - Interprétation et dispositions générales ou interprétés selon cette dernière.

Il y a trois annexes qui doivent être jointes à ce rapport comme suit.

ANNEXE A : ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers sont exigés comme suit.

Pour les premier, deuxième et troisième trimestres financiers, des états financiers intermédiaires conformes aux exigences de la législation de l'Ontario sur les valeurs mobilières doivent être joints.

Si l'émetteur est exempté de déposer certains états financiers intermédiaires, donner la date de l'ordre d'exemption.

ANNEXE B : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements supplémentaires ci-dessous doivent être fournis s'ils ne sont pas compris dans l'Annexe A.

1. Transactions entre parties liées –

Fournir la divulgation de toutes les transactions avec une personne liée, incluant celles qui ont été précédemment divulguées dans le formulaire 10. Inclure dans la divulgation les renseignements suivants à propos des transactions avec des personnes liées.

- (a) Une description de la relation entre les parties de la transaction. Être aussi précis que possible dans la description de la relation. Des termes tel qu'entreprise affiliée, associée ou apparentée sans clarification supplémentaire ne sont pas suffisants. (VOIR états financiers note 19)
- (b) Une description de la ou des transactions, ce qui comprend celles pour lesquelles aucun montant n'a été enregistré. (VOIR états financiers note 19)
- (c) Le montant enregistré des transactions, classées par catégorie d'états financiers. (VOIR états financiers note 19)
- (d) Les sommes dues aux personnes reliées ou de ces dernières et les termes et conditions liés à cet égard. (VOIR états financiers note 19)
- (e) Les obligations contractuelles envers les personnes liées, distinctes des autres obligations contractuelles. (VOIR états financiers note 19)
- (f) Les impondérables impliquant les personnes liées, distincts des autres impondérables. (VOIR états financiers note 19)

2. Résumé des titres émis et des options accordées au cours de la période.

Fournir les renseignements suivants pour la période commençant à la date du dernier relevé d'inscription à la cote (formulaire 2A).

- (a) Un résumé des titres émis au cours de la période.
AUCUNE ÉMISSION D'ACTION DURANT LE TRIMESTRE

Date d'émission	Type de titres (actions ordinaires, débetures convertibles, etc.)	Type d'émission (placement privé, appel public à l'épargne, exercice de bons de souscription, etc.)	Numéro	Prix	Produit total	Type de contrepartie (argent, propriété, etc.)	Décrire la relation entre la personne et l'émetteur (indiquer s'il s'agit d'une personne liée)	Commission payée
N/A								

(b) Un résumé des options accordées au cours de la période.

Date	Numéro	Nom du titulaire d'option s'il s'agit d'une relation et personne liées	Description générique des autres titulaires d'option	Prix d'exercice	Date d'échéance	Cours de marché à la date de subvention
N/A						

3. Résumé des titres tel qu'à la fin de l'exercice financier

Fournir les renseignements suivants dans un format tabulaire tel qu'à la fin de l'exercice financier :

- (a) description du capital-actions autorisé, y compris le nombre d'actions pour chaque catégorie, les taux de dividende des actions privilégiées et s'il y a des clauses d'accumulation, ainsi que les dispositions de rachat et de convertibilité; **(Voir états financiers note 15)**
- (b) nombre et valeur comptabilisée pour les actions émises et en circulation; **voir états financiers "Etat des variations des capitaux propres intermédiaire résumé"**

- (c) descriptions des options, bons de souscription et titres convertibles en circulation, ce qui comprend le nombre ou le montant, le prix d'exercice ou de conversion et la date d'échéance, en plus de toute valeur comptabilisée;
(Voir tableaux aux états financiers note 15 et 16)
- (d) nombre d'actions de chaque catégorie d'actions qui est sujet à des conventions de blocage de titres ou de mise en commun, ou toute autre restriction sur le transfert; 10 000 000 * 75% = 7 500 000 actions

4. Énumérer les noms des administrateurs et agents, avec le ou les postes occupés, au moment où ce rapport est signé et déposé.

Stéphane Leblanc – Président & administrateur
Guy-Paul Allard - administrateur
Patricia Lafontaine - administrateur
Liette Nadon – Chef des Opérations Financières

ANNEXE C : DISCUSSION ET ANALYSE RELATIVEMENT À LA GESTION

Fournir le rapport de gestion provisoire si les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent; Voir ci-attaché

Certificat de conformité

Le soussigné certifie aux présentes :

1. que le soussigné est un administrateur ou un cadre supérieur de l'émetteur et qu'il a reçu autorisation en bonne et due forme de signer la présente déclaration trimestrielle d'inscription à la cote, grâce à une résolution adoptée par le conseil d'administration de l'émetteur;
2. qu'à la date ci-contre, il n'y a aucun renseignement important concernant l'émetteur n'ayant pas été divulgué publiquement;
3. que le soussigné confirme par la présente à CNSX que l'émetteur se conforme aux exigences de la législation applicable aux valeurs mobilières (selon la définition de ce terme dans la Norme canadienne 14-101) et à toutes les exigences du CNSX (telles que définies dans la Politique 1 du CNSX);
4. que tous les renseignements contenus dans le présent Formulaire 5 - Déclaration trimestrielle d'inscription à la cote sont vrais.

Daté le 1 juin 2015

Liette Nadon

Nom de l'administrateur ou du cadre supérieur

(s) Liette Nadon

Signature

Chef des Opérations Financières

Titre officiel

Détails sur l'émetteur Nom de l'émetteur Genius Properties Ltd.	Pour le trimestre finissant le 31 mars 2015	Date du rapport AA/MM/JJ 2015/06/01
Adresse de l'émetteur 2735 Tebbutt		
Ville/Province/Code postal Trois-Rivières (Québec) G9A 5E1	N de télécopieur de l'émetteur (514) 624-7161	No de téléphone de l'émetteur 418-717-2553
Nom de la personne-ressource Stéphane Leblanc	Poste de la pers ressource- Président	No de téléphone de la personne-ressource 418-717-2553
Adresse électronique de la personne-ressource SI_concept@hotmail.com	Adresse du site Web www.geniusproperties.ca	